

Original : anglais

DÉCLARATION DU ROYAUME-UNI CONCERNANT LE REQUIN-TAUPE BLEU

(Sous-commission 4- PA4-806)

En 2019, le SCRS a déclaré que le stock surexploité de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord était soumis à une surpêche continue et qu'une réduction substantielle de la mortalité par pêche était nécessaire pour que ce stock commence à se rétablir. Prenant note de cet avis, qui reflète que l'état du stock est très mauvais, le Royaume-Uni a été extrêmement déçu qu'une mesure forte n'ait pas été adoptée lors de la réunion annuelle de 2019.

La Recommandation 19-06 stipule que « [l]a Commission, à sa réunion annuelle de 2020, devra adopter une nouvelle recommandation de gestion pour le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord, en tenant compte de l'avis scientifique du SCRS et des résultats de la réunion intersessions de 2020 de la Sous-commission 4, afin de mettre en place un programme de rétablissement ayant une forte probabilité d'éviter la surpêche et de rétablir le stock à B_{PME} dans un délai qui tient compte de la biologie de ce stock. »

Malgré les circonstances extraordinaires, l'ICCAT continue à traiter les questions prioritaires et les Parties ont maintenant l'occasion de s'aligner sur l'avis du SCRS et d'adopter des mesures fortes extrêmement nécessaires pour gérer le requin-taupe bleu. Notant que le SCRS réitère son avis de 2019 à la Commission, le Royaume-Uni considère qu'une interdiction de rétention sans exemptions est la meilleure façon de procéder.

Le Royaume-Uni soutient donc la proposition sur le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord soumise par le Canada et le Sénégal (PA4-806 : *Projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation de requin-taupe bleu de l'Atlantique capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT*) et souhaite devenir co-parrain de cette proposition.